

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 a) de l'ordre du jour

CX/FFV 06/13/7
Avril 2006

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

*Treizième session,
Mexico (Mexique), 25 - 29 septembre 2006*

AVANT-PROJET DE SECTION 2.1.2 – SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA MATURITÉ
ET SECTION 3.1 – POIDS MINIMAL DE LA GRAPPE
(projet de norme Codex pour les raisins de table)

(À L'ÉTAPE 3)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées disposant du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius qui souhaitent formuler des observations sur les propositions susmentionnées, y compris les incidences éventuelles sur leurs intérêts économiques, sont invités à les faire parvenir, conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius) avant le **30 juin 2006**. Les observations devraient être adressées :

au:

Président du Comité,
C.P. Miguel Aguilar Romo, Director General,
Dirección General de Normas,
Av. Puente de Tecamachalco 6, segundo piso,
Lomas de Tecamachalco Sección Fuentes,
C.P. 53950 Naucalpan de Juárez,
Estado de México
Téls.: +(52) (55) 57 29 94 80, +(52) (55) 57 29 91 00,
Ext. 43220, 43218;
No. de télécopie: +(52) (55) 55 20 97 15, Ext. 43299;
Courriel: codexmex@economia.gob.mx,
jalopez@economia.gob.mx – *de préférence* -

avec copie au:

Secrétaire,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome
(Italie)
No. de télécopie: +39 (06) 5705 4593
Courriel: codex@fao.org - *de préférence* -

ANTÉCÉDENTS

1. À sa douzième session, le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais a réaffirmé sa décision prise antérieurement de maintenir le projet de norme Codex pour les raisins de table à l'étape 7 en attendant la finalisation des sections relatives aux spécifications de maturité et au poids minimum des grappes, étant entendu qu'aucune observation supplémentaire ne serait plus demandée sur les sections acceptées¹.
2. Sur la base de la décision susmentionnée, le Comité a examiné les prescriptions relatives à la maturité (Section 2.1.2) et au poids minimal de la grappe, de même qu'une liste des variétés à petits grains (Section 3.1 – Poids minimal de la grappe et annexe sur les variétés à petits grains)² du projet de norme Codex pour les raisins de table comme suit:

¹ ALINORM 05/28/35, par. 27-30 & Annexe IV.

² ALINORM 05/28/35, par. 59-68 & Annexe V.

3. Spécifications relatives à la maturité: Le Comité a examiné une approche simplifiée en identifiant deux paramètres de maturité, c'est-à-dire la teneur en matières sèches solubles (valeur Brix) et le rapport sucre/acidité. Le Comité est convenu que les valeurs Brix minimales pourraient être établies pour les variétés sans pépins et pour toutes les autres variétés de même qu'un rapport sucre/acide minimum unique pour toutes les variétés. En conséquence, les spécifications relatives à la maturité en vue des variétés ou groupe de variétés énumérées dans une annexe ont été suspendues.

4. Poids minimal de la grappe: Le Comité a eu un échange de vues concernant l'utilité d'une liste énumérant des variétés à petits grains et les difficultés d'actualiser cette liste. Le Comité a noté que le but principal de la liste était de distinguer les variétés à petits grains en vue du poids minimum pour les grappes de ces variétés. Le Comité est convenu de suspendre l'examen de l'Annexe et d'envisager une approche simplifiée qui consisterait à fixer un poids minimum pour les grappes de toutes les variétés.

5. Le Comité est convenu en outre qu'une décision finale sur les propositions susmentionnées serait prise après consultation des producteurs et associations nationales par les membres et observateurs du Codex.

6. Le Comité est convenu de réunir à nouveau le groupe de travail dirigé par le Chili pour réviser les Sections 2.1.2 – Prescriptions relatives à la maturité et 3.1 – Poids minimal de la grappe selon cette nouvelle approche et les observations, y compris les approches supplémentaires, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2005/25-FFV. Les amendements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux autres sections du projet de norme devraient également être étudiés par le groupe de travail lors de la révision des sections ci-dessus. Le Comité a noté qu'une réunion concrète du groupe de travail pourrait faciliter la recherche d'une solution concernant les exigences de maturité et le poids minimum des grappes.

Proposition du Groupe de travail sur les raisins de table

7. La réunion conjointe des groupes de travail sur les raisins de table et sur les pommes s'est déroulée à Santiago (Chili), du 20 au 23 février 2006 à l'aimable invitation du gouvernement chilien. La réunion sur les raisins de table a été présidée par Mme Antonieta Urrutia, Division des affaires internationales, Service de l'agriculture et du bétail. Ont assisté à la réunion des délégués de 10 États Membres, d'une organisation membre et d'un observateur d'une organisation internationale. La liste des participants figure à l'appendice II.

Prescriptions relatives à la maturité

8. Le groupe de travail a fondé ses débats sur la proposition figurant à l'Annexe V de l'ALINORM 05/28/35 et sur les observations³ soumises par le biais de la lettre circulaire CL 2005/25-FFV, ainsi que d'autres documents CEE(ONU) y compris la norme CEE(ONU)/recommandation pour les raisins de table. Suite à un large débat, le groupe de travail est convenu d'une proposition telle qu'elle figure à la partie A de l'appendice I. Les délégations américaine et indienne ont émis des réserves au sujet de cette proposition.

9. La délégation américaine a indiqué que certaines parties de la proposition ne tenaient pas compte des différences de niveau de maturité et des caractéristiques spéciales de certaines variétés individuelles de raisins de table et des zones de production. Les deux délégations ont demandé que la proposition devait indiquer les exceptions pour certaines variétés de raisins, ce qui ne fut pas appuyé par d'autres délégations. Par conséquent, les délégations américaine et indienne ont formulé une proposition additionnelle telle qu'elle figure à la partie B de l'appendice I.

10. En outre, la délégation indienne a demandé au Comité d'examiner l'inclusion de variétés dans un appendice, comme mentionné dans ses observations soumises lors de la dernière session du Comité (CRD 6).

Poids minimal de la grappe

11. Le groupe de travail est convenu d'un poids minimal de la grappe de 75 gr pour toutes les variétés, à l'exception d'emballages spéciaux destinés aux portions individuelles (cf appendice I). La délégation italienne a soutenu le poids minimal de la grappe de 100 gr. La délégation indienne a soutenu le poids minimal de la grappe de 50 gr. pour les variétés à petits grains.

Tolérances de calibre

12. En conséquence du débat susmentionné, le groupe de travail a apporté un amendement aux tolérances de calibre, applicable à toutes les catégories de qualité, tel que mentionné à l'appendice I. La délégation indienne a indiqué qu'un emballage de 1,5 kg maximum ne convenait pas aux variétés à petits grains.

³ Observations du Chili, de l'Italie, des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

13. Les gouvernements et les organisations internationales intéressées disposant du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à communiquer leurs observations sur les propositions qui figurent à l'appendice I, comme mentionné dans la première page. Les propositions ainsi que les observations reçues seront examinées par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais en vue de leur finalisation et inclusion dans le projet de norme Codex pour les raisins de table, de façon à pouvoir soumettre un document complet à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption finale à l'étape 8. Il est rappelé aux gouvernements et aux organisations internationales intéressées disposant du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius que, lorsqu'ils soumettent leurs observations, celles-ci devraient être faites dans le cadre du projet de norme Codex pour les raisins de table (point 4 a) de l'ordre du jour) maintenu à l'étape 7 en attendant la finalisation des dispositions figurant à l'appendice I.

APPENDICE I

**AVANT-PROJET DE SECTION 2.1.2 – PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA MATURITÉ
ET SECTION 3.1 – POIDS MINIMAL DE LA GRAPPE
(projet de norme Codex pour les raisins de table)**

(À L'ÉTAPE 3)

<p align="center">PROPOSITION A (GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RAISINS DE TABLE)</p>	<p align="center">PROPOSITION B (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET INDE)</p>
<p>Section 2.1.2 – Prescriptions relatives à la maturité</p> <p>Les raisins de table doivent présenter un certain degré de croissance et de maturité.</p> <p>Dans le but de satisfaire aux exigences des prescriptions, le fruit doit atteindre un indice réfractométrique d'au moins 16° Brix.</p> <p>Les fruits ayant un indice réfractométrique inférieur sont acceptés à condition que le ratio sucre/acide soit au moins égal à:</p> <p>(a) 20:1 si le niveau Brix est supérieur ou égal à 12.5° et inférieur à 14° Brix,</p> <p>(b) 18:1 si le niveau Brix est supérieur ou égal à 14° et inférieur à 16° Brix.</p>	<p>Section 2.1.2 – Prescriptions relatives à la maturité</p> <p>Les raisins de table doivent présenter un certain degré de croissance et de maturité.</p> <p>Dans le but de satisfaire aux exigences des prescriptions, le fruit doit atteindre un indice réfractométrique d'au moins 16° Brix.</p> <p>Les fruits ayant un indice réfractométrique inférieur (moins de 16°Brix) sont acceptés à condition que le ration sucre/acide soit au moins égal à 20:1.</p> <p><u>Exceptions:</u></p> <p>(a) T. Seedless et mutants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17.0 Brix; ratio pas applicable ou • 15.0°-16.9°Brix; Ratio 20:1 ou • pas acceptable au-dessous de 15°Brix. <p>(b) Perlette & Sugraone</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.5°Brix; ratio pas applicable ou • 14.0°-15.4°Brix; Ratio 20:1 ou • pas acceptable au-dessous de 14°Brix.
<p>Section 3.1 – Poids minimal de la grappe</p> <p>Le poids minimal de la grappe doit être de 75 gr. Les grappes d'un poids inférieur de 75 gr. sont autorisées pour des conditionnements destinés à des institutions, des services de restauration ou des particuliers, sous forme de portion individuelle.</p> <p>Section 4.2.3 – Pour toutes les catégories</p> <p>Dans chaque emballage destiné à la vente ne dépassant pas 1,5 kg de poids net, pas plus que 10% en poids de grappes pesant moins de 75 gr. sont autorisés pour ajuster le poids, à condition que la grappe satisfasse à toutes les autres exigences de la catégorie spécifiée.</p>	

APPENDICE II**LISTE DES PARTICIPANTS****ALLEMAGNE****Kerstin Funke**

Deputy Of Section Standards And Inspection
 Bundesanstalt Fuer Landwirtschaft Und Ernaehrung
 Deichmanns Ave 29
 53179 Bonn.
 Téléphone: +49-228-6845-3429
 Télécopie: +49-228-6845-3945
 Courriel: kerstin.funke@ble.de

Johannes Graf

Administrator
 Federal Ministry of Food, Agriculture
 and Consumer Protection
 Postbox 14 02 70
 D-53107 Bonn
 Téléphone: ++49-(0)228-529-3531
 Télécopie: ++49-(0)228-529-3375
 Courriel: johannes.graf@bmelv.bund.de

AUSTRALIE**Dennis Bittisnich**

Manager, International Food Standards
 Australian Government Department Of Agriculture,
 Fisheries And Forestry
 GPO BOX 858
 CANBERRA ACT 2614
 Téléphone: +61 2 6272 3053
 Télécopie: +61 2 6272 4367
 Courriel: Dennis.Bittisnich@daff.gov.au

Richard Bennett

Portfolio Manager
 Horticulture Australia Ltd.
 PO BOX 1968 Shepparton Victoria Australia 3632
 Téléphone: +61 3 5825 3753
 Télécopie: +61 3 5825 5031
 Courriel: richard.bennett@horticulture.com.au

BRÉSIL**Fernando Penariol**

Fiscal Federal Agropecuário
 Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento
 Esplanada Dos Ministérios, Bloco D, Anexo B,
 3º Andar,
 Sala 348, Cód. 70.043-900, Brasília, DF, Brasil.
 Téléphone: (55)(61)3218.2706
 Télécopie: (55)(61)3224.4322
 Courriel: fpenariol@agricultura.gov.br

Ivonete Teixeira Raserá

Eng. Agronomo
 Ministerio da Agricultura, Pecuaria e
 Abastecimento
 Rua Benedito Guil, 283 – Bairro Capao da Imbuia
 Curitiba – Estado do Paraná
 CEP: 82800-270
 Téléphone: 55 41 3365 6535
 Télécopie: 55 41 3365 6535
 Courriel: raserá@terra.com.br/ faep@faep.com.br

CHILI**Antonieta Urrutia**

División Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Av. Bulnes 140. Santiago
 Téléphone: 56-2-3451585
 Télécopie: 56-2-3451578
 Courriel: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Gonzalo Ríos

División Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Av. Bulnes 140. Santiago
 Téléphone: 56-2-3451581
 Télécopie: 56-2-3451578
 Courriel: Gonzalo.rios@sag.gob.cl

Cesar Bonilla

División Asuntos Internacionales
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Av. Bulnes 140. Santiago
 Téléphone: 56-2-3451580
 Télécopie: 56-2-3451578
 Courriel: cesar.bonilla@sag.gob.cl

Soledad Ferrada

División Protección Agrícola
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Av. Bulnes 140. Santiago
 Téléphone: 56-2-3451224
 Télécopie: 56-2-3451203
 Courriel: soledad.ferrada@sag.gob.cl

Paulina Escudero

Asociación de Exportadores de Chile A.G.
 Cruz del Sur 133, piso 2, Santiago de Chile
 Téléphone: (56-2) 4724720
 Télécopie: (56-2) 2064163
 Courriel: pescudero@asoex.cl

Juan Carlos Sepulveda Meyer

FEDEFRUTA F.G.
 Gerente General
 San Antonio 220 Of. 301, Santiago Centro
 Téléphone: (56-2) 5854500
 Télécopie: (56-2) 5854501
 Courriel: jcsm@fedefruta.cl

Alfredo Chimenti Agri

FEDEFRUTA
 Agricultor - Consejero
 Casilla 201 – Talagante - Chile
 Téléphone: (56-2) 8172282 – 09-2362590
 Télécopie: (56-2) 8173349
 Courriel: achimenti@adsl.tie.cl

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**Denis De Froidmont**

Administrateur
 Commission Européenne
 D.G. agriculture
 B-1049
 Bruxelles
 Téléphone: 32 2 295 64 38
 Courriel: denis.de-froidmont@cec.eu.int

FRANCE**Bruno Cauquil**

Ministère de l'Economie, des Finances et de
 l'Industrie
 DGCCRF – Bureau D4
 59, boulevard Vicent Auriol
 75703 Paris Cedex 13
 Téléphone: 33 1 44973143
 Télécopie: 33 1 44970527
 Courriel: bruno.cauquil@dgccrf.finances.gouv.fr

INDE**Mewa Lal Choudhary**

Horticulture Commissioner
 Ministry of Agriculture, Government of India
 Room N° 238. Department of Agriculture, Ministry
 of Agriculture,
 Krishi Bhavan, New Delhi – 110001. India
 Téléphone: 91 – 11 - 23381012
 Télécopie: 91 – 11 - 23384978
 Courriel: mlchoudhary.Krishi@nic.in

ITALIE**Carlo Fideghelli**

Head Delegation
 Istituto Sperimentale Frutticoltura
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
 Agroalimentari
 Via Fioranello, 52 00134. Roma. Italy
 Téléphone: 0039 – 06 - 79348110
 Télécopie: 0039 – 06 - 79340158
 Courriel: isfrmfid@mclink.it

Nicola Settanni

Export
 Organizzazioni Agricole e Cooperative italiane
 (Delegazione Ministero delle Politiche agricole e
 forestali)
 Via de Gigliodoro 21 00186. Roma
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti
 Agroalimentari
 Téléphone: 0039 – 06 - 688291
 Télécopie: 0039 – 06 - 6893409
 Courriel: fedagri@confcooperative.it /
settannivinicola@virgilio.it

TAÏLANDE**Oratai Silapanaporn**

Director Office of Commodity and System
 Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Rajadamnern Nok Avenue, Bangkok 10200.
 Thailand
 Téléphone: 662-280 3887
 Télécopie: 662-280 3899
 Courriel: oratai_si@hotmail.com / oratai@acfs.go.th

Voranuch Kitsukchit

Standards Officer
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Office of Commodity and System Standards
 Rajadamnern Nok Avenue, Bangkok 10200.
 Thailand
 Téléphone: 662-280 3887
 Télécopie: 662-280 3899
 Courriel: voranuch@acfs.go.th /
kvoranuch@yahoo.com

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**Dorian LaFond**

International Standards Coordinator
 USDA / AMS / F&VP
 Stop 0235
 1400 Independence Ave, SW
 Washington DC, 20906
 Téléphone: 202 690 4944
 Télécopie: 202 720 0016
 Courriel: dorian.lafond@usda.gov

Ellen Matten

International Issues Analyst
 U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection
 Service,
 U.S. Department of Agriculture
 Room 4861 South Building
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250
 Téléphone: 202-720-4063
 Télécopie: 202-720-3157
 Courriel: Ellen.matten@fsis.usda.gov

James Christie

President
Bryant Christie Inc.
1521 I Street
Sacramento, CA 95814
Téléphone: +1 (916) 492-7062
Télécopie: +1 (916) 492-7061
Courriel: jamesc@bryantchristie.com

Marcy Martin

Director, Trade Services
California Grape & tree Fruit League
1540 East Shaw, Suite 120 Fresno, California 93710
U.S.A.
Téléphone: (559) 226-6330
Télécopie: (559) 222-8326
Courriel: mmartin@cgfll.com

MEXIQUE**Gabriela Alejandra Jimenez Rodriguez**

Secretaria Técnica del Subcomité Nacional N° 13
sobre Frutas y Hortalizas Frescas
Subsecretaría de Agricultura (SAGARPA)
Téléphone: 52-55-9183 1000 ext. 33350
Courriel: gjimenez.dgvdt@sagarpa.gob.mx

ORGANISATIONS INTERNATIONALES**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET
DU VIN (OIV)****Ignacio Sanchez Recarte**

PhD.
Agronomic Engineer/ Doctor Ingeniero Agrónomo
OIV
18, rue d'Aguesseau. F-75008 Paris
Téléphone: 0033 (0) 144948082
Télécopie: 0033 (0) 142669063
Courriel: isanchez@oiv.int

Donato Antonacci

PhD.
Agronomic Engineer/ Doctor Ingeniero Agrónomo
OIV
18, rue d'Aguesseau. F-75008 Paris
Téléphone: 0039 (0) 80 891 19 26
Télécopie: 0039 (0) 80 891 19 25
Courriel: donato.antonacci@entecra.it/
antonacci.donato@ispervit.i